

# NON AU DÉMANTÈLEMENT

SIGNEZ LA  
PÉTITION  
voir au dos

Dans le cadre de la loi relative à la métropole du Grand Paris, l'Etat vient de publier le projet de redécoupage qui doit s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à certaines collectivités. Bien que Plaines et Monts de France ne fasse pas partie des intercommunalités concernées par la loi, ce projet propose le rattachement de 17 communes de notre communauté de communes vers une communauté d'agglomération géante pilotée depuis le Val d'Oise.



## Aucune obligation

Se situant en Grande Couronne et ayant son siège à Dammartin-en-Goële, c'est-à-dire en dehors de l'unité urbaine de Paris, la CCPMF n'est concernée ni par la future Métropole du Grand Paris ni par le seuil de population de 200 000 habitants (loi MAPTAM).

Par ailleurs, si la CA Val de France (166 000 habitants) et la CA Roissy Porte de France (85 000 habitants) sont effectivement soumises au seuil légal de 200 000 habitants, puisque leur siège social respectif se situe dans l'unité urbaine de Paris, leur fusion porterait la population du nouvel ensemble à plus de 250 000 habitants, soit à un seuil conforme à la loi et qui donc ne nécessite aucun élargissement.

**Ainsi, aucune loi n'oblige Plaines et Monts de France à modifier son périmètre.**

## Aucune concertation

Le projet présenté par les services de l'Etat lors d'une réunion de la CRCI, qui s'est tenue à la Préfecture de Région le 28 août dernier, n'a fait l'objet d'aucune consultation ni d'aucune concertation.

Alors même que ce projet de démantèlement touche au quotidien de nos populations et qu'il engage pour les années à venir la qualité et la proximité des services publics qui leurs sont fournis, c'est par voie de presse que les élus de notre territoire ont eu vent de ce projet !

**Ainsi, tous les acteurs concernés, quels qu'ils soient, des élus jusqu'aux habitants, ont été délibérément écartés de l'élaboration de ce projet de démantèlement.**

## Et beaucoup trop de motifs de préoccupations

### Fin d'une relation de proximité

Tandis que les 17 communes rattachées perdront le lien de proximité au sein d'une intercommunalité de près de 350 000 habitants, les 20 restantes n'auront plus les ressources pour maintenir les services à la population mis en place et conserveront, pour certaines, les nuisances de l'aéroport.

### Disparition programmée de certains services

De nombreuses compétences comme la petite enfance, l'eau ou l'assainissement ne sont pas couvertes par les autres territoires, et reviendraient, par conséquent, aux communes qui n'auraient pas les moyens de les assumer.

Les projets en cours pourront-ils, dans cette hypothèse, se finaliser ?

Quant à ceux prévus d'ici 2 à 3 ans, ils auraient toutes les chances d'être purement et simplement gelés, voire annulés.

### Divergence des enjeux

De même, ces autres territoires ont des compétences tournées vers des problématiques de bassin de vie très urbanisé avec des villes bien plus peuplées que celle de notre territoire et qui, par conséquent, ne correspondent pas à nos enjeux (Sarcelles, 65 000 habitants, Villiers-le-Bel ou Gonesse, 27 000 habitants).

### Des dettes qui ne sont pas les nôtres

Si la CCPMF est peu endettée, d'autres collectivités du futur regroupement le sont beaucoup plus au risque de voir nos ressources et nos impôts servir à financer des dettes contractées par d'autres.

### Un avenir incertain pour le personnel

Un démantèlement et la disparition de compétences soulèveraient de multiples situations insolubles qui seraient aussi préjudiciables pour les agents que pour le fonctionnement de la collectivité.

En conclusion, la création de Plaines et Monts de France a été le résultat d'un long processus qui aujourd'hui prend sa pleine mesure pour apporter développement et services à la population d'un territoire à la bonne échelle pour le faire. Démanteler cette intercommunalité au regard du schéma proposé, reviendrait à casser une dynamique, à bafouer les intérêts des habitants qui ont élu au suffrage universel leurs représentants pour une intercommunalité dont le périmètre et les compétences étaient clairement définies.

vous pouvez signer cette pétition directement sur le site internet : [www.cc-pmf.fr](http://www.cc-pmf.fr)  
ou en déposant le bulletin ci-dessous  
dans l'une des mairies des 37 communes de la CCPMF  
ou au siège de cette dernière, 6 rue du Général de Gaulle à Dammartin-en-Goële

-----  
POUR LE MAINTIEN DU PÉRIMÈTRE ACTUEL DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE  
ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET D' ACTIONS CORRESPONDANT AUX INTÉRÊTS DE SES HABITANTS

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....



Signature :